

DINAN, le 05 juillet 2023

DINAN AGGLOMERATION

Service Urbanisme

Monsieur TRAOUEN Guillaume

8 boulevard Simone Veil

CS 56357

22106 DINAN CEDEX

Références MDD/Agence Technique

Références 2023- 4446

Dossier PA 022 302 23 C0003

Demandeur : COMMUNE DE ST JACUT DE LA MER

suivi par Y. LEPETIT-CEREL

objet **Avis du gestionnaire de la voirie sur acte
d'urbanisme**

RD n° 62 – SAINT JACUT DE LA MER

Vous avez sollicité l'avis du gestionnaire de voirie départementale concernant l'aménagement d'une rampe PMR en sable, un enmarchement en bois (pin ou chêne) et le réaménagement des parkings sur la parcelle cadastrée AD n° 138 - 2 Grande Rue - commune de ST JACUT DE LA MER.

Le projet est situé en agglomération, sur une parcelle hors du domaine routier du Conseil Départemental 22.

Au vu des éléments transmis, ce projet appelle l'observation suivante de la part de l'Agence Technique de DINAN :

- prendre en compte les futurs aménagements cyclables ainsi que le réaménagement du carrefour par rapport à l'altimétrie.

Le Président,

Pour le Président et par délégation

P/Le Chef de l'Agence Technique,

L'Adjoint autorisé

Eric AUBRY